

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°32/2024

OBJET : SERVICE PERISCOLAIRE – MODIFICATION DU TARIF DE LA GARDERIE DU MATIN

L'an deux mil vingt-quatre, le 27 août à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de MERCUROL-VEAUNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Michel BRUNET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 août 2024

Présents : BRUNET Michel, SANDON Alain, ACHARD Laure, DAUJAN Nicolas, VIGNE Amélie, FLEURET Alain, BERTUCCI Sandrine, BETTON Daniel, BRESCIANI Gaël, DESSITE Alain, FAURE Nathalie, GRANGER Véronique, GUILLAUME Stéphanie, ORIOL Maurice, PONSON Aline, THEOLAIRE Joël.

Excusés : BLAISE Véronique pouvoir à SANDON Alain, FAURE Christophe pouvoir à DAUJAN Nicolas, BARBE Sabrina pouvoir à BRUNET Michel, BARRE Sylvie pouvoir à FAURE Nathalie, MARKARIAN Jean-Maurice pouvoir à BRESCIANI Gaël, MAUSSERT Karine pouvoir à BERTUCCI Sandrine, TERRAS Tanguy pouvoir à ACHARD Laure, BOUCHER-BARBAZANGES Garance, MINGORANCE Anita.

Absents : CHALAYE Franck, LAFOND Florian.

Mme Nathalie FAURE est désignée Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la dernière séance du conseil, le nouveau règlement intérieur du service périscolaire ainsi que les nouveaux tarifs de la garderie et de la cantine ont été adoptés.

Dans un souci de simplicité du paramétrage informatique du logiciel de gestion du périscolaire, il serait nécessaire de modifier le tarif de la garderie du matin, si inscription le jour J afin qu'il soit le double du tarif normal, comme la garderie du soir.

Ainsi le tarif de la garderie du matin, si inscription le jour J serait de 4,60 € et non pas 5 €.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve la modification du tarif de la garderie du matin, si inscription le jour J à 4,60 € au lieu de 5 €,
- Dit que les autres tarifs ne sont pas modifiés,
- Précise ci-après les tarifs qui seront applicables dès la rentrée de septembre 2024 :

		TARIF
GARDERIE	Matin (7h30 – 8h20)	2,30 €
	Soir (16h30 – 18h30)	3,50 €
	Si inscription le jour J	4,60 € le matin / 7 € le soir
CANTINE	Repas (réservé 16 jours avant)	4,80 €
	Repas (réservé hors délai pour motif exceptionnel)	10 €
	Accueil PAI alimentaire (Panier repas fourni par la famille)	3,30 €
	Tarif enseignant/AESH	7 €

Ainsi fait et délibéré, à Mercurool-Veauves, les jour, mois et an susdits.

Envoyé en préfecture le 28/08/2024

Reçu en préfecture le 28/08/2024

Publié le 28/08/2024

ID : 026-200056547-20240827-DE_2024_32-DE

Le Maire,
Michel BRUNET

